



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 45
Séance du vendredi 28 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARD a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	02
		Absents :	04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne PISTORESI RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah, CORONA Jean, LUIGGI Laure, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 24 juillet 2023

Date d'exécution : 31 juillet 2023

Date d'affichage : 03 août 2023

OBJET : Voirie – Travaux de mise en sécurité – Modification du plan de financement

Le président rappelle que par délibération N° 2023-28 en date du 16 mai 2023, le conseil municipal approuvait la réalisation d'aménagements de sécurité par la pose de coussins berlinois sur un certain nombre de voies communales pour un coût hors taxe estimé à 10 740 € ainsi que le plan de financement de cette opération qui prévoyait une participation de 80 % de la Collectivité de Corse au titre des amendes de police.

Il rappelle que dans le respect des préconisations des services de la Collectivité de Corse, le 28 juin dernier l'assemblée délibérante communale réorientait sa demande d'aide financière vers la dotation quinquennale en incluant dans cette demande reformulée des dépenses supplémentaires pour un coût de 7 532, 00 €, portant ainsi la dépense subventionnable pour laquelle elle sollicitait l'aide de la CDC au taux de 60%, à 18 272 € HT.

Le président précise que la prestation de la société SMP a été incluse dans la dépense supplémentaire ci-dessus pour un montant erroné et qu'elle concerne en fait la fourniture de 10 barrières et de 10 potelets à installer Via Santa Laurina pour un coût HT de 1 000, 00 HT ; il propose au conseil municipal de modifier en conséquence le montant de la dépense subventionnable qui s'établit au total 18 322,00 € HT ainsi le plan de financement arrêté le 28 juin 2023 et qui s'établit désormais comme suit :

Financier	Taux	Montant hors taxe
Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale)	60 %	10 993, 20 €
Commune	40 %	7 328 ,80 €
	100 %	18 322, 00 €

* * * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver la modification du montant de la dépense subventionnable relative à la réalisation de travaux de mise en sécurité qui s'établit à 18 322, 00 € HT,
- D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération relative à la réalisation d'aménagements de sécurité de la voirie.

Délibération n° 2023 – 45 : Voirie – Travaux de mise en sécurité – Modification du plan de financement

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	✗				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	✗				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	✗				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	✗				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	✗				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	✗				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	✗				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	✗				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	✗				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	✗				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	✗				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	✗				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

67
Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

